

ÉTAT-CIVIL.

NAISSANCES.

Du 16 au 31 juillet 1856 inclus : 23 garçons, 22 filles.

MARIAGES.

16 juillet.

Entre Dhelleme, Henri, 29 ans, marchand, et Florin, Zénaïde, 23 ans, sans profession.

21 juillet.

Entre Delahaye, Louis, 59 ans, tisserand, et Lourdean, Flore, 46 ans, journalière.
Entre Maes, Dominique, 35 ans, domestique de ferme, et Letangre, Marie, 31 ans, journalière.

23 juillet.

Entre Dutrieux, Julien, 29 ans, contre-maître de tissage, et Gosse, Angélique, 26 ans, journalière.

24 juillet.

Entre Motte, Alfred, 29 ans, teinturier et apprêteur, et Grimonprez, Léonie, 23 ans, sans profession.

28 juillet.

Entre Vandermeeren, Philippe, 28 ans, ouvrier maon, et Mechuis, Barbe, 17 ans, journalière.

Entre Debouvier, Henri, 25 ans, lamier, et Farvacque, Henriette, 26 ans, couturière.

Entre Lefebvre, Césaire, 32 ans, tisserand, et Masselis, Thérèse, 26 ans, bobineuse.

Entre Delporte, Charles, 29 ans, tisserand, et Dhalluin, Catherine, 31 ans, cuisinière.

Entre Drubbels, J.-B., 34 ans, fleur, et Van Heddeghem, Catherine, 38 ans, journalière.

Entre Spriet, César, commis-négociant, et Desmadryl, Florentine, 25 ans, sans profession.

Entre Leclercq, Pierre, 61 ans, marchand pâtissier, et Charlet, Sophie, 56 ans, servante.

DÉCÈS.

17 juillet.

Dalhenies, Marie, 77 ans, journalière, veuve de Jacques Leplat, hospice.

21 juillet.

Michel, Marie, 73 ans, journalière, veuve de Jean Camus, hôpital.

Horent, Edouard, 51 ans, journalier, hôpital.

Vanderstraeten, Virginie, 24 ans, lingère, hôpital.

Bulard, Félix, 44 ans, fleur, rue de la Tuilerie.

22 juillet.

Lepers, Juliette, 32 ans, ménagère, épouse de Narcisse Pollet, rue du Collège.

Debrabander, Camille, 23 ans, journalière, épouse de Joseph Dierickx, hôpital.

23 juillet.

Matacy, Marie, 44 ans, journalière, hôpital.

25 juillet.

Toulet, Léopold, 22 ans, commis de bureau, Galon-d'Eau.

27 juillet.

Grimonpont, Fideline, 35 ans, journalière, chemin des Couteaux.

28 juillet.

Destombes, Augustine, 79 ans, sans profession, veuve de Louis Duforest, rue du Vert-Chemin.

Coupé, Joséphine, 39 ans, servante, hôpital.

29 juillet.

Desbarbieux, Stéphanie, 40 ans, ménagère, épouse de J.-B. Caby, à l'Alouette.

Lemoine, Antoine, 67 ans, menuisier-mécanicien, rue du Nouveau-Monde.

Bossut, Amédée, 82 ans, ménager, canton de Barbieux.

Peraïn, Hyacinthe, 75 ans, sans profession, rue du Midi.

Dussart, Angélique, 25 ans, journalière, chemin de l'Hommelet.

30 juillet.

Leman, Auguste, 23 ans, journalier, hôpital.
Willoquaux, Roseline, 42 ans, ménagère, épouse de Charles Carton, rue du Beau-Chêne.
Degroote, Vital, 27 ans, journalier, au Fontenoy.

Plus 13 garçons et 13 filles décédés au-dessous de l'âge de sept ans.

Tourcoing. — Un accident est arrivé pendant la soirée du lundi, au cirque Loyal, à Tourcoing. M. Flore Loyal, jeune écuyère de quatorze ans, a fait une chute et s'est cassée le bras. Les soins les plus pressés lui ont été donnés immédiatement par un chirurgien qui se trouvait dans la loge.

Il n'y aura point de représentation avant jeudi. On annonce, pour ce jour, un spectacle des plus attrayants dans lequel paraîtront tous les sujets de la troupe.

Lille. — Un violent incendie a éclaté dans la nuit du lundi au mardi, vers une heure, place St-Martin, au moulin à farine donnant sur la Denle. En un instant les flammes dévorèrent le bâtiment qui contenait une grande quantité de grains et de farines, et le feu se communiqua aux maisons voisines dont les façades furent entièrement détruites.

Les flammes balayaient littéralement la rue, et il était très-difficile d'apporter des secours.

Les pompiers de Lille accourus en un instant sur le lieu du sinistre, se sont dévoués comme toujours. Leur conduite en cette triste circonstance est véritablement au-dessus de tout éloge, et il faut avoir vu le danger de près pour se faire une idée du dévouement de ces héros citoyens. On cite une foule de traits qui leur font le plus grand honneur.

Nous avons le regret d'apprendre que plusieurs personnes ont été victimes de leur zèle. On parle aussi d'accidents très-graves dont nous n'osons donner les détails parce qu'ils ont été recueillis à la hâte et sous l'impression produite par cet incendie à peine éteint à l'heure qu'il est.

La pétition suivante a été adressée il y a peu de temps à la Chambre de Commerce, par les négociants en denrées coloniales de Lille :

« Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Lille ;

« Nos craintes étaient fondées lorsqu'il y a quelques mois, nous vous avons adressé une pétition en faveur du commerce d'épices de notre ville : un négociant honorable d'entre nous, est poursuivi en ce moment, sous l'inculpation d'avoir vendu des cafés nuisibles à la santé par suite d'avaries d'eau de mer.

« Persuadés de la non-culpabilité et ne connaissant pas, non plus, pour nous-mêmes les moyens d'éviter une responsabilité qu'on semble vouloir nous créer, et faire peser sur nous, lorsqu'elle ne peut pas être la nôtre, nous venons implorer votre protection afin que la sécurité nous soit rendue.

« Aux termes de la loi de 1818, art. 51 et 52, les marchandises avariées par suite d'événements de mer étant vendues dans les ports par les courtiers de commerce et autres officiers publics, et sous la surveillance du receveur des douanes, et les denrées comestibles telles que café, poivre, piment, etc. (art. 57), pour lesquelles il a été obtenu une réduction de droits par suite d'avaries ne pouvant être vendues et livrées qu'après une attestation délivrée par le

magistrat chargé en chef de la police locale portant que l'avarie des marchandises n'est pas de nature à nuire à la santé, les négociants en gros des villes de l'intérieur qui font dans ces ventes des achats de denrées, se croient en droit de les tenir dans leurs magasins et de les vendre à leurs commettants.

« L'exercice de ce droit leur étant maintenant contesté par les agents de l'autorité qui saisissent ces marchandises chez les détenteurs et exercent contre eux des poursuites correctionnelles sur le simple rapport des membres du jury médical, déclarant malsaines les mêmes marchandises délivrées dans les ports avec une attestation qu'elles ne sont pas de nature à nuire à la santé : nous soussignés, en notre nom et au nom de nos confrères, supplions que des instructions conformes soient données aux agents des ports et à ceux des villes de l'intérieur, afin qu'une marchandise achetée et délivrée dans les ports comme n'étant pas nuisible à la santé, ne puisse pas être saisie comme pouvant nuire à la santé lorsqu'elle est arrivée dans une ville de l'intérieur.

« Le commerce honnête approuve les mesures que prend l'autorité pour empêcher les mélanges et les sophistications, mais lorsqu'une marchandise a été déclarée bonne, par l'autorité elle-même, lorsque les négociants ont payé à la douane les droits réclamés dans les ports, il est de toute justice que nous puissions vendre cette marchandise.

« S'il y a abus ou danger dans la vente des denrées alimentaires, par suite d'événements de mer, et si le gouvernement ne nous ne reconnaît pas le droit d'en être détenteurs après la vente, il ne saurait en autoriser plus longtemps la mise en vente publique.

« Nous vous prions, Monsieur le Président, d'appeler l'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce sur notre réclamation, vous aurez donné une nouvelle preuve de votre dévouement aux intérêts commerciaux de notre ville.

» BERNARD FRÈRES, MARIAGE FRÈRES, L. et A. BOURDON, A. DESROUSSEUX, MOURMANT-VANDONGHEN, SCOL-MASSE, TISON-BRABANT, ROMMEL FRÈRE et FIEVET, E.-J. BLANCHO, BERTIN et RUDOT, JUILLE BONNIER, P. et C. DERODE FRÈRES, Th. HERLIN, VERLEY-CHARVET, COYEZ-DEBARGE, SENELAR-LIBERT, FRESNOIS-DESMIDT, B. CREPY FILS, Em. DUPREZ, Ch. LORJAN, Henri PERUS. »

Nous ne savons comment sera accueillie cette réclamation par Monsieur le Ministre, mais quelle que soit sa décision, il est d'autant plus désirable que toute incertitude cesse promptement, que l'honorable négociant dont il est question dans la pétition qui précède, vient d'être condamné par la cour d'Amiens à une amende de 500 fr. et à la publicité de l'arrêt. De sorte que si cette jurisprudence était maintenue, il y aurait danger à se livrer désormais aux opérations dont il est question dans la pétition, ce qui bien certainement serait contraire aux intentions du gouvernement.

Faits divers.

— Un riche propriétaire, demeurant au quartier Léopold à Bruxelles, reçut lundi soir la visite d'un inconnu mis avec une certaine distinction ; à peine introduit dans le cabinet, notre visiteur présente le bout d'un énorme pistolet en demandant fort poliment la bourse ou la vie. Mon arme est parfaitement chargée, ajouta-t-il avec beaucoup de sang-froid, exécutez-vous Monsieur le comte, croyez-moi, ne perdez pas un seul instant.

Je m'en aperçois bien, dit le comte, il n'y a pas à balancer sur l'alternative ; je vais donc éviter la mort en vous remettant tout ce que je possède. Il prend une clef, ouvre son secrétaire, saisit adroitement un pistolet qui s'y trouvait et, se retournant brusquement, il casse la tête à son agresseur. Le bruit produit par la détonation fait accourir du monde ; en un instant la rue est pleine, un agent de police s'informe, monte dans l'appartement et reconnaît le filou que depuis quelques jours il recherchait en vain.

— On lit dans un journal de Bruxelles :
Où s'arrêteront les progrès de l'électricité et son application ?... Qui oserait le dire ou seulement y songer ? Voici qu'on l'emploie avec un succès prodigieux à la pêche des poissons. Il s'agit pour cela d'éclairer l'intérieur des eaux à l'aide de la lumière électrique. Le procédé consiste à associer trois ou quatre barques et à descendre avec des cordages un grand et fort filet au fond de l'eau. On laisse glisser au centre de ce filet un globe de verre épais, dans lequel on a placé l'appareil qui sert à provoquer la lumière, c'est-à-dire deux charbons conducteurs placés en regard, et entre lesquels se décharge le courant voltaïque en produisant un arc lumineux d'un très-puissant éclat.

Les conducteurs formés de fils de cuivre et revêtus de gutta-percha, passent à travers deux ouvertures placées dans le globe de verre, et qui sont fermées par de bons bouchons ; ils aboutissent à la pile voltaïque, placée dans une des barques. Dès que la pile est mise en activité, une lumière étincelante jaillit dans l'obscurité du fond de la mer : les poissons qui s'approchent accourent en foule de plus d'un kilomètre ; on les voit tourner et s'agiter autour du magique miroir ; on les compte tout à son aise, et quand la charge paraît suffisante, on donne le signal de la relever. Les barques se rapprochent et ramènent à chaque coup une pêche vraiment miraculeuse.

— Le *Corrèze* du 25 juillet annonce que la Corrèze vient d'être visitée aussi par le fléau des inondations. Dans la soirée du 24, le ciel s'est ouvert pour laisser passer une véritable cataracte d'eau, au milieu des éclairs et du tonnerre. Cette pluie diluvienne a duré par intervalles jusqu'à minuit.

En moins d'une heure, la Corrèze, qui était presque à sec, a grossi de près de deux mètres. Les eaux grondaient comme un torrent en furieux. Vers minuit, la Corrèze chariait des poutres, des planches et des quantités considérables de foin, qui, arrêtées entre les arches du pont Millet-Mureau, l'ont compromis un instant, heureusement ce barrage ne s'est pas maintenu, et l'eau a pu reprendre son cours. Le moulin de Lannarque a été complètement abandonné. Sur la Gimelle, à FOMCIAL, l'usine a beaucoup souffert. Le pont Materre a été, dit-on, emporté ; le moulin de Pounot, près la Guenne, a été complètement bouleversé. Une maison attenante au moulin a été en partie démolie.

Dans Tulle, un perruquier, près le café Fouillade, a failli périr avec ses enfants. Il était bloqué dans sa boutique par une masse d'eau sortie de l'égoût. Vainement faisait-il des efforts désespérés pour se frayer une issue en ouvrant la porte, le volume d'eau lui opposait toujours une résistance invincible. Si la crue, au lieu de diminuer, avait continué à augmenter, c'en était peut-être fait de toute cette famille.

— Le *Précurseur* d'Anvers s'était avisé de faire manger des *hannetons truffés* à M. le gouverneur de Namur. Ce journal rectifie ainsi sa bizarre assertion :

La feuille à laquelle nous avons emprunté la singulière nouvelle des *hannetons truffés* servis au banquet offert par MM. les conseillers pro-

céder à retourner à la charge et je n'ai plus maintenant d'autre désir que celui de vivre en repos exempt d'ambition et d'inquiétude.

— Eh ! mais, ma sœur, reprit sur le champ l'abbé, je ne vois pas quelle objection raisonnable vous pourriez encore faire. Votre situation est celle qui plait le mieux au sage. Est-il rien de plus doux en effet qu'une vie indépendante passée entre les aimables loisirs de la solitude et la culture des sciences par lesquelles on peut à tout âge s'illustrer en servant l'humanité ?

— Il ne manquait plus, répondit la vicomtesse avec humeur, que de joindre vos folies à celles de Monsieur. Endoctrinez le tout à votre aise ; je commence à croire en effet que l'obscurité vous convient à tous deux. Quant à moi, je déclare que je ne me mêle plus de rien ; le nom de Bellancourt deviendra ce qu'il pourra, et pour n'être pas ennuyée de vos rêves philosophiques, je me retire, adieu.

Elle sortit en effet, en jetant un regard de dédain sur les deux frères, qui, aguerris depuis longtemps à ses boutades, se gardèrent bien de lui répondre et se mirent tranquillement à souper en se communiquant mutuellement leurs projets pour l'avenir.

CHAPITRE XV.

RETOUR À LIGNEVILLE

Madame de Bellancourt, naturellement très-prompte dans ses résolutions, eut cependant quelque peine à renoncer à des espérances qui l'avaient enchantée il y a quelques jours ; mais l'impossibilité de rien obtenir avec un caractère comme celui de son époux, la détermina à quit-

ter sur le champ la capitale pour éviter au moins l'humiliation de reparaitre dans le monde après avoir échoué dans son entreprise.

Dès le lendemain, on s'occupa des préparatifs du départ, et l'on pense bien que l'abbé n'eut garde d'oublier l'invitation faite à son jeune ami ; elle fut réitérée dans les formes et acceptée par celui-ci avec un plaisir que Céline partageait en dépit d'elle-même.

Cependant fidèle au plan qu'elle avait adopté, elle affectait en présence du Mexicain une indifférence qui était encore loin de son cœur, mais qui désespérait ce pauvre amant. En vain cherchait-il à démêler la cause d'un changement si subit, sa mémoire ne lui fournissait rien, et parmi les embarras qui précèdent ordinairement un changement de résidence, il ne pouvait trouver aucune occasion de solliciter une explication qui était devenue nécessaire à son repos.

C'était même avec un surcroît de chagrin qu'il s'apercevait que Céline s'occupait avec autant de soin qu'il en mettait à la chercher.

Le moment du départ arriva et Télasco agité par mille sentiments confus hésitait entre le dépit que lui causait ce qu'il regardait comme le caprice le mieux conditionné, et le besoin d'éclaircir l'obscurité d'une conduite si étrange, que son cœur en croyait à peine le témoignage de ses yeux ; mais tandis qu'il luttait avec sa raison contre l'entraînement d'une passion naissante, huit heures sonnaient ; la voiture était prête ; le trépanement des chevaux faisait retentir la cour de l'hôtel ; la vicomtesse s'était placée d'un air mécontente à côté de son époux ; et Télasco, poussé par l'abbé qui n'y entendait pas malice, se trouvait assis à côté d'elle avant d'avoir pu prendre un parti.

Tout étant arrangé de la sorte, Jean reprit la

route de Ligneville qu'il était bien sûr de reconnaître cette fois. La femme de chambre suivait avec quelques cartons, dans un cabriolet dont la conduite était confiée à Bénégo.

Je ne fatiguerai pas le lecteur par la relation d'un voyage de si peu de durée et pendant lequel les réflexions chagrines de madame de Bellancourt, la froideur affectée de sa petite-fille, la tranquillité stoïque de l'abbé et la bonhomie un peu craintive de son frère, ne procurèrent pas de diversions bien agréables aux pensées mélancoliques de notre Mexicain. Nous nous bornerons donc à les voir arriver dans leur nouveau domaine, où tout avait été disposé en leur absence pour qu'ils y fussent sinon avec magnificence, au moins agréablement.

Madame Colas et son fils avaient présidé aux divers arrangements nécessaires pour mettre le nouveau château en état de recevoir ses maîtres. Le jeune homme surtout s'était occupé de tous les objets qui lui supposait devoir être agréables à Céline, avec un soin et une galanterie que l'on n'eût pas rencontrés dans un villageois trente ans auparavant, mais que l'éducation nouvelle ne rendait plus aussi rares.

Ayant remarqué le goût de cette jeune personne pour les fleurs, il s'était chargé particulièrement du jardin, ne voulant pas laisser à un autre le plaisir de rassembler dans ce petit coin de terre les plus charmantes productions du règne végétal.

Comme vit en arrivant le changement qui s'était opéré comme par magie dans cette partie de la nouvelle propriété de son aïeul. Elle ne put retenir une exclamation d'étonnement et de joie. A qui dois-je une surprise si agréable ? demanda-t-elle.

— C'est à moi, fils, répondit aussitôt madame

Colas en se rengorgeant. Oh ! dam, c'est qu'il a du goût ! et puis avec tout l'argent que j'ai dépensé pour lui, il n'est pas étonnant qu'il ait plus d'esprit que les autres garçons du village.

Cet éloge déplacé fit rougir le pauvre Edouard qui eût bien voulu retenir les paroles de sa mère, car l'embarras qu'il éprouvait semblait leur donner un démenti formel. Heureusement pour lui que Céline n'eut pas l'air de les entendre et se contenta de le remercier de son attention d'un ton si aimable que le jeune homme y trouva la récompense de toutes ses peines.

Télasco s'approchait d'eux en ce moment, et la physionomie de mademoiselle de Bellancourt s'était composée à son aspect, le sourire avait disparu de ses lèvres, la charmante rondeur de ses joues s'était transformée en un ovale parfait et le rapprochement un peu contraint des sourcils les mieux arqués donnait à toute sa figure une teinte sérieuse que l'on eût pu prendre pour de la sévérité si elle eût été compatible avec sa jeunesse et sa douceur.

R. DE MERCIENY.

(La suite au prochain numéro)

KARNESES.

(Dimanche 10 Août).

Sainto-Catherine (paroisse de Lille).